

La protection sociale non contributive examinée sous l'angle de l'enfance et de l'équité en Tunisie¹

Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive (IPC-IG)

Située en Afrique du Nord, voisine de la Libye, de l'Algérie et de la mer Méditerranée, la Tunisie est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Sa population totale s'élevait en 2016 à 11,4 millions d'habitants, dont 28 et 9 pour cent étaient respectivement âgés de moins de 18 et de 5 ans. Son indice de développement humain (IDH) s'élève à 0,725 ; supérieur à la moyenne du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (région MENA, de l'anglais *Middle East and North Africa*), il place le pays au 97^e rang sur 188. Les profondes disparités existant entre les régions côtières et intérieures se traduisent par des niveaux de pauvreté et d'insécurité alimentaire significativement plus élevés en milieu rural, dans l'intérieur et à l'est du pays. La Tunisie a lancé un processus de reconstruction de l'État après la révolution de 2011, mais se trouve encore confrontée à des défis sécuritaires et économiques majeurs. Les conflits qui secouent la Libye et la Syrie menacent par ailleurs la stabilité du pays, dont les tensions sociales sont également alimentées par les inégalités de revenu.

L'incidence de la pauvreté est élevée chez les enfants tunisiens, dont le développement ou l'accès aux services de base se trouvent fréquemment entravés par des privations : le taux de pauvreté infantile de 21,7 pour cent enregistré en 2015 est bien supérieur à la moyenne nationale de 15,2 pour cent et 52,4 pour cent de l'ensemble des enfants subissent au moins une forme de privation. Pratiquement tous les enfants de 6 ans sont scolarisés (99,4 pour cent). Aucun écart significatif de scolarisation entre les filles et les garçons n'est à signaler dans l'enseignement primaire et le risque de décrochage scolaire dans le secondaire est près de deux fois plus élevé chez les garçons que chez les filles.

Considéré comme l'un des plus complets de la région, le système de protection sociale tunisien comprend des prestations contributives et non contributives ainsi que des politiques actives du marché du travail. La sécurité sociale y constitue une priorité nationale : le Gouvernement tunisien a appuyé des concertations autour de la justice sociale et d'un nouveau contrat social entre les travailleurs, les employeurs et le Gouvernement prévoyant le droit à un revenu minimum pour les plus vulnérables ainsi qu'un examen du système de sécurité sociale contributif visant à le rendre financièrement plus pérenne sans pour autant compromettre les prestations.

Le système non contributif tunisien relève du ministère des Affaires sociales, mais d'importants programmes d'assistance sociale sont conjointement mis en œuvre avec le ministère de l'Éducation et de la Santé. Outre les subventions alimentaires et énergétiques universelles, le pays s'est doté de cinq principaux programmes non contributifs dont le ciblage, la structure des prestations et les conditions à remplir attachent une importance très variable aux besoins des familles avec enfants et dont les caractéristiques axées sur l'enfance varient considérablement.

Le principal programme de transferts monétaires est le Programme national d'aide aux familles nécessiteuses (PNAFN). Créé en 1986 pour verser des transferts mensuels non conditionnels, il cible les individus inaptes au travail pour cause d'âge, de handicap ou de maladie chronique, ou encore ceux qui ne reçoivent aucun appui de leur famille. Il prévoit également l'attribution d'une carte donnant droit à des soins de santé gratuits (Assistance médicale gratuite, AMG I). Le nombre de bénéficiaires du PNAFN a augmenté de 70 pour cent depuis la révolution de 2011 pour toucher autour de 230 000 familles en 2015.



Le Programme d'allocations scolaires est un transfert monétaire mensuel supplémentaire accordé aux ménages bénéficiaires du PNAFN abritant des enfants en âge d'être scolarisés. Lancé en 2007, il vise à appuyer l'accès des enfants à l'éducation. Au terme de l'année 2013, près de 80 000 ménages bénéficiaient de cette allocation scolaire.

Le budget du PNAFN représente 0,4 pour cent du PIB, une part relativement réduite par rapport aux dépenses allouées aux subventions alimentaires et énergétiques universelles. Mises en place en même temps que les subventions alimentaires, dans les années 1970, les subventions au prix de l'énergie représentaient quant à elles 2,8 pour cent du PIB en 2016. Elles font toutefois l'objet de critiques, considérées comme des instruments de réduction de la pauvreté coûteux et inefficaces bénéficiant disproportionnellement aux couches sociales les plus aisées, c'est pourquoi la Banque mondiale a suggéré de les remplacer par des programmes d'assistance sociale ciblés.

Le ministère de l'Éducation met en œuvre la Prime de rentrée scolaire (PRS), un programme de transferts monétaires versés aux étudiants pauvres en début d'année scolaire. En 2014-2015, environ 373 000 élèves et étudiants d'universités en ont ainsi bénéficié.

Le programme de protection sociale non contributif présentant la plus vaste couverture du territoire tunisien est l'*Assistance médicale gratuite* (AMG), qui ouvre droit depuis 1998 à des tickets modérateurs (AMG II) ou à la gratuité totale (AMG I) des services de santé dispensés dans les centres de santé publique. Depuis 2015, l'AMG I couvre l'ensemble des ménages bénéficiaires du PNAFN. L'AMG II a pour sa part couvert 620 000 ménages en 2016 ; son ciblage repose sur l'évaluation des ressources et sa carte donne droit à une réduction des tarifs des soins de santé dispensés dans les centres de santé publique moyennant une cotisation annuelle fixe (timbre).

Lancé en 1997, le Programme national de repas scolaires consiste à servir des repas sains aux enfants afin d'améliorer leur état nutritionnel, de stabiliser la fréquentation scolaire et de prévenir le décrochage scolaire, notamment en milieu rural. Il encourage en outre l'établissement de passerelles avec les groupes de petits exploitants locaux et promeut l'éducation nutritionnelle et environnementale. Il a couvert 240 000 enfants en 2016.

Comme dans de nombreux pays de la région MENA, l'un des principaux obstacles auxquels se heurte le système de protection sociale tunisien est l'existence de subventions alimentaires énergétiques universelles bénéficiant disproportionnellement aux ménages non pauvres. Si d'autres programmes de protection sociale ont été expressément conçus pour les familles pauvres avec enfants, leur impact sur le bien-être des bénéficiaires n'a fait l'objet que de quelques évaluations.

Note :

1. Le présent *One Pager* découle d'une étude complète menée en partenariat entre l'IPC-IG et Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Toutes les références des données sont intégralement fournies dans le rapport complet correspondant :

Machado, A. C., C. Bilo, R. G. Osorio, et F.V. Soares. 2018. *Overview of Non-contributory Social Protection Programmes in the Middle East and North Africa (MENA) Region through a Child and Equity Lens*. Brasília et Amman : Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive et Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord : <<https://goo.gl/QfmkKw>>.